AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0451
FR0000035081-FS0174

25 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ICADE

(Euronext Paris)

Annule et remplace D&I 214C0410 du 18 mars 2014

1. Par courrier reçu le 20 mars 2014, complété notamment par un courrier reçu le 25 mars 2013, la société Amundi Group[1] (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris) a informé l'Autorité des marchés financiers qu'elle n'avait pas franchi en hausse, le 14 mars 2014[2], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE et qu'elle détenait, à cette date, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de gestion Amundi SA, Société Générale Gestion SA, Etoile gestion et CPR Asset Management, 413 716 actions ICADE[3] représentant autant de droits de vote, soit 0,56% du capital et des droits de vote[4] de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amundi SA	232 106	0,31
Société Générale Gestion SA	88 672	0,12
CPR Asset Management	71 063	0,10
Etoile Gestion SA	21 875	0,03
Total Amundi Group SA	**413 716**	**0,56**

La société Amundi a précisé que sa déclaration initiale avait intégré par erreur certains portefeuilles pour lesquels elle n'avait pas reçu de délégation de gestion financière de la part des différentes entités de Crédit Agricole S.A. l'amenant à comptabiliser un surplus de 4 039 098 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 5,46% du capital et des droits de vote de cette société[4].

[1] Les sociétés de gestion Amundi, Société Générale Gestion, Etoile Gestion, CPR Asset Management et BFT Gestion agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par Amundi Group et ont une politique de vote commune. Amundi Group est une société anonyme détenue à 75% par le groupe Crédit Agricole et à 25% par le groupe Société Générale. Les sociétés de gestion contrôlées agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA et Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Et non le 17 mars 2014.
[3] Et non 4 452 814 actions ICADE.
[4] Et non 6,02% du capital et des droits de vote.
[5] Sur la base d'un capital composé de 73 916 109 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par les mêmes courriers, Crédit Agricole S.A. (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mars 2014, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Predica, Spirica, Pacifica, Caci Life, Caci Life Greece, Caci Non Life, Cali Europe, Care, Ca Vita, La Médicale de France, Dolcéa Vie, Crédit Agricole Assurances, Assurance Mutuelle Fédérale et CA CIB qu'elle contrôle, et de concert avec la société Assurance Mutuelle Fédérale SA[6], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE et détenir indirectement, 4 298 194 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 5,81% du capital et des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Predica	3 601 022	4,87
Spirica	108 178	0,15
Pacifica	143 894	0,19
Caci Life	35 715	0,05
Caci Life Greece	10 715	0,01
Caci Non Life	21 429	0,03
Cali Europe	8 572	0,01
Care	10 797	0,01
Ca Vita	75 000	0,10
La Médicale de France	57 144	0,08
Dolcéa Vie	31 923	0,04
Crédit Agricole Assurances	145 115	0,20
Assurance Mutuelle Fédérale	2 856	ns
CA CIB	45 834	0,06
Total groupe Crédit Agricole	**4 298 194**	**5,81**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ICADE hors marché.

[6] Assurance Mutuelle Fédérale est partie prenante à la décision d'investissement dans ICADE, telle que mise en œuvre par Crédit Agricole Assurances, contrôlée par Crédit Agricole S.A., et ses filiales Predica, Spirica, Pacifica, Caci Life, Caci Life Greece, Caci Non Life, Cali Europe, Care, Ca Vita, La Médicale de France, Dolcéa Vie. À ce titre, Assurance Mutuelle Fédérale agit de concert avec Crédit Agricole S.A. et ses filiales Crédit Agricole Assurances, Predica, Spirica, Pacifica, Caci Life, Caci Life Greece, Caci Non Life, Cali Europe, Care, Ca Vita, La Médicale de France et Dolcéa Vie vis-à-vis de la société ICADE.